



République Française
Département Sarthe
Commune de Lombron

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 20/12/2023
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur GREMILLON, Maire.

Date de la convocation : 07/12/2023

Date d'affichage : 07/12/2023

Présents : GREMILLON Alain, TREMIER Josette, GODEFROY Vincent, BOUZEAU Brigitte, MEDARD Claude, MENAGER Michel, BARBIER Catherine, BRICOU-CARTEREAU Angeline, DELANGLE Dominique, GERBAULT Aurélie, GRAFFIN Ghislaine, LEFEUVRE Thierry.

Absents ayant donné procuration : BUREAU Denis à LEFEUVRE Thierry, LEBOUC Pauline à DELANGLE Dominique, ROUSSELOT Pierre à MEDARD Claude.

Absentes : FAUTRAT Jennifer et HEUZARD Emilie

A été nommé secrétaire : LEFEUVRE Thierry

20231206 – TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les tarifs des salles communales applicables à compter du 1er janvier 2024 sont les suivants :

LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES	Tarif 2024	
	Eté	Hiver
Salle des Associations		
- Week-end Lombronnais	215 €	250 €
- Week-end Hors Commune	250 €	300 €
- Journée en semaine particuliers, associations ou entreprises	150 €	
- Demi journée en semaine associations ou entreprises hors commune	75 €	
- Association Lombronnaise (ménage obligatoire)	gratuit	
- Caution	350 €	
Salle Saint Martin		
- Week-end Lombronnais	150 €	200 €
- Journée en semaine particuliers, associations ou entreprises	100 €	
- Demi journée en semaine associations ou entreprises hors commune	50 €	
- Association Lombronnaise (ménage obligatoire)	gratuit	
- Caution	300 €	
Salle Simone Veil	Cuisine	Sans cuisine
- Week-end Lombronnais	600 €	500 €
- Week-end Hors Commune	900 €	700 €
- Journée en semaine hors férié Lombronnais	200 €	
- Journée en semaine hors férié Hors Commune	300 €	
- Journée en semaine association Lombronnaise manifestation payante	150 €	
- Réveillon jour de l'an	1 500 €	
- Séminaire entreprise à la journée	800 €	
- Association lombronnaise manifestation gratuite (ménage obligatoire) si manifestation payante, 1ère gratuité, les autres	300 €	
- Caution dégradation	1 500 €	
- Caution propreté	200 €	

Ces tarifs s'entendent pour une location d'un week-end de 2 jours (samedi et dimanche). En cas d'utilisation de la salle un week-end prolongé (et à la demande du locataire) le tarif de location week-end sera augmenté de 30% par journée supplémentaire.

Pour l'ensemble des salles, paiement d'un acompte de 30% à la réservation et paiement du solde un mois avant l'évènement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour les tarifs 2024 des salles communales applicables dès le 1er janvier 2024.
- **PRECISE** que le tarif demi-journée pour la salle Saint Martin s'applique à compter du 15 décembre 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En Mairie, le 19/12/2023
 Le Maire
 Alain GREMILLON


